

# RAPPORT SUR L'ASSAINISSEMENT

## I/ Présentation :

NM a la compétence assainissement depuis le 01/01/2005. Les 27 communes de l'agglomération lui ont confié la gestion de l'ensemble des infrastructures constituant le service.

NM assure dans le cadre de la compétence assainissement collectif la collecte des effluents, leur transport, et leur traitement avant rejet des eaux en milieu naturel, ainsi que le traitement des boues produites par l'épuration des eaux usées et leur élimination.

La commune de Bouillargues appartient au secteur Est avec Bezouze, Caissargues, Poulx, Redessan, St Gervasy qui est géré par la société Sade exploitation (Veolia eau) au titre d'un contrat d'affermage entré en vigueur en janvier 2011 et qui arrivera à échéance en décembre 2019.

## II/ Chiffres clés :

- 77 691 abonnés (2428 à Bouillargues) ;
- 1014 km de canalisation, longueur cumulée hors branchements, dont 40,93 kms à Bouillargues. 7,79 km ont été renouvelés en 2013 sur l'ensemble du réseau soit 0,54% du réseau.
- 80 postes de pompage dont 3 postes de relevage à Bouillargues. Ces postes permettent de déverser les eaux usées dans une canalisation gravitaire ;
- 21 stations de traitement (capacité de 340 700 équivalents habitant). Il existe une station à Bouillargues d'une capacité de 7000 équivalent habitant. En 2028 le schéma directeur de NM prévoit de n'en conserver que 10. Bouillargues devrait être raccordé à cette période à la station de Nîmes.
- 14,400 millions de m<sup>3</sup> traités (reçus par les stations) dont 453 576 à la station de Bouillargues.

### Conclusion :

Des actions communes ont été menées en 2013 entre les délégataires et le maître d'ouvrage notamment :

- Le curage préventif des canalisations
- Le taux de renouvellement du réseau est en progression constante (grâce en partie au financement de l'agence de l'eau)
- La baisse du nombre de stations de traitements des eaux usées permettra d'améliorer la gestion et le fonctionnement du service à une échelle globale ;
- De plus l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau récepteurs de rejets (le Vistre notamment) à l'horizon 2021 est l'un des objectifs de l'agglomération, en accord avec les prescriptions de l'union européenne.